

## **CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 27 JUI 2018**

Étaient présents : Jean-Paul MALLET, Jean-Luc GEUFFROY, Daniel LIBEROS, Roberto DEL CASTILLO, Yves VAN LANDUYT, Marie-Edith FAVRE, Loïc TOUFFET, Anne-Hélène DONNAT, Patrick PRIEUR, Lucien VENARD, Nathalie BOBEUF, Valérie SEGABIOT SERVIUS, Marie-José GOFRON, Monique RENARD, Sandrine CERZO, Chrystèle CABURET, Henry VIMARD, Emilie BOUTELIER

Étaient absents : Muriel ZMUDZ, Amélie COURAUD, Sergio FERREIRA, Hervé GALLEPY, Dominique CHANFRAU, Jean-François LE NOCHER, Salim AOUADI, Ana DE CARVAHLO

Avaient donné procuration : Salim AOUADI à Marie Edith FAVRE, Jean-François LE NOCHER à Patrick PRIEUR, Dominique CHANFRAU à Jean-Paul MALLET

Le conseil municipal décide : la désignation d'un secrétaire de séance

Après avoir entendu les différents rapports présentés à l'assemblée et en avoir débattu :

Décide :

- D'autoriser la modification du règlement intérieur du conseil municipal afin de permettre la modulation des indemnités des élus en fonction de leur présence aux réunions du conseil municipal et aux différentes commissions
- D'autoriser monsieur Le Maire à signer l'avenant n°1 de prolongation à la convention de délégation de compétences du Département de l'Eure-et-Loir aux autorités organisatrices de second rang relative à l'exécution du transport scolaire
- De demander le transfert de compétences aujourd'hui exercées par la CCPEDIF, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :
  - o Dans le cadre de la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » le gymnase n°2 de Nogent-le-Roi serait transféré à la commune de Nogent-le-Roi.
  - o La gestion de l'Ecole de musique et de Danse de Nogent-le-Roi
  - o Le Soutien matériel (fourniture, matériel spécifique, mobilier) au Réseau d'Aides Spécialisé pour les élèves en difficultés (RASED), à la CLIS et aux collectivités membres accueillant des élèves du voyage qui figurait parmi d'autres compétences exercées par la communauté de communes des 4 Vallées à titre facultatif, serait également transféré à la commune.
  - o La compétence facultative « Activités périscolaires » : création, extension et gestion des centres de loisirs sans hébergement, à caractère périscolaire, destinés aux enfants de 3 à 12 ans.
- De voter les subventions aux associations au titre de l'année 2018
- De voter la décision modificative n°1 au budget 2018

*Ne restant plus rien à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close. Délibéré en séance les jour, mois et a susdits. La séance est levée à 21h35. Vu pour être affiché le 29/06/2018 conformément aux dispositions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

- De céder à la société AZUR INVESTISSEMENTS la parcelle cadastrée section AH n°73 sise rue du chemin vert, pour la réalisation de 10 lots à bâtir
- De prendre acte que dans le cadre de deux permis d'aménager, la contribution financière demandée par ENEDIS sera prise en charge par chacun des aménageurs
- De créer un emploi permanent d'adjoint technique à 35 heures par semaine
- D'accepter les avenants aux marchés relatifs aux travaux de la salle plurivalente
- De valider le choix de l'entreprise GYMNOVA pour l'équipement de la nouvelle salle de gymnastique
- D'accepter l'avenant au marché relatif aux travaux de création d'un espace coworking, ainsi que les travaux supplémentaires liés à la sécurisation du site

*Ne restant plus rien à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close. Délibéré en séance les jour, mois et a susdits. La séance est levée à 21h35. Vu pour être affiché le 29/06/2018 conformément aux dispositions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*